

Article 43 du Règlement

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

ON DEMANDE DE METTRE FIN AU CONFLIT PORTUAIRE DE LA CÔTE OUEST

M. Len Gustafson (Assiniboia): Madame le Président, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement. L'arrêt des expéditions au port de Vancouver fait perdre aux producteurs de céréales des ventes de 8 millions de dollars par jour. Le Canada risque d'y perdre sa réputation de grand pays exportateur. Par ailleurs, les agriculteurs de l'Ouest viennent d'enregistrer un record de production qui nous procurera de grands avantages économiques. Je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que le gouvernement cesse de se payer de mots et passe enfin à l'action; devant la gravité de la situation, qu'il mette fin au conflit.

Mme le Président: Cette motion recueille-t-elle le consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

● (1110)

LES PÊCHES

LA POSITION DU GOUVERNEMENT SUR LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION PEARCE

M. Benno Friesen (Surrey-White Rock-Delta-Nord): Madame le Président, certains bruits graves courent sur la côte ouest voulant que, en décembre, le gouvernement fasse entrer en vigueur par décret du conseil la loi sur les pêches de la côte ouest. On appliquera d'importantes recommandations formulées dans le rapport Pearce, et notamment celles concernant les poissons de fond. Par conséquent, je propose, appuyé par le député de Richmond-Delta-Sud (M. Siddon):

Que le ministre des Pêches fasse une déclaration à l'appel des motions, dans laquelle il expliquera les intentions du gouvernement afin que les pêcheurs qui seront touchés de près par les recommandations du rapport ne soient pas pris au dépourvu.

Madame le Président: Y a-t-il consentement unanime pour cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE LOGEMENT

ON DEMANDE D'AIDER LES PROPRIÉTAIRES DE MAISON QUI DOIVENT RENOUVELER LEURS HYPOTHÈQUES

M. Bill Wright (Calgary-Nord): Dans son exposé budgétaire, qu'il se défend bien d'appeler un budget, madame le Président, le ministre des Finances a déclaré que les taux d'intérêt avaient maintenant atteint des niveaux comparables à ceux

d'il y a deux ans; mais comme le taux des hypothèques ordinaires de cinq ans était de 14.5 p. 100 en octobre 1980, comparativement au tout dernier chiffre de 16 p. 100, je propose, appuyé par le député de Pembina (M. Elzinga):

Que le ministre examine de nouveau et plus attentivement les écarts entre le marché hypothécaire d'il y a deux ans et celui d'aujourd'hui, et offre une aide concrète aux propriétaires qui éprouvent des difficultés à renouveler leur hypothèque à des taux qui sont encore beaucoup trop élevés.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime pour présenter la motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LE DÉSARMEMENT

ON DEMANDE D'APPUYER LE RÉFÉRENDUM MONDIAL

M. Simon de Jong (Regina-Est): Madame le Président, j'invoque, moi aussi, les dispositions de l'article 43 du Règlement. Étant donné que 70 p. 100 des personnes qui ont participé mercredi dernier au référendum dans les différentes municipalités de la Saskatchewan se sont prononcées en faveur du désarmement, et que 70 p. 100 des habitants de Meadow Lake, localité de la Saskatchewan située à proximité de la zone où les missiles seraient mis à l'essai, se sont prononcés contre ces essais, je propose, avec l'appui du député de The Battlefords-Meadow Lake (M. Anguish):

Que le gouvernement du Canada présente aux Nations Unies une motion demandant un référendum mondial sur le désarmement, et qu'il mette en pratique la doctrine d'étouffement du premier ministre en mettant un terme sur-le-champ aux négociations concernant la mise à l'essai des missiles de croisière, essai auquel des milliers de Canadiens exprimeront leur opposition lors de manifestations prévues pour demain dans toutes les régions du Canada.

Mme le Président: Y a-t-il consentement unanime à l'égard de cette motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

LES COMMUNICATIONS

LA POLITIQUE DU GOUVERNEMENT À L'ÉGARD DE L'UTILISATION D'ANTENNES PARABOLIQUES

M. John Bosley (Don Valley-Ouest): Madame le Président, il y a deux ans, le gouvernement a déclaré qu'il ne poursuivrait pas les propriétaires d'antennes paraboliques permettant de capter les émissions transmises par satellite, bien que l'usage de ces antennes soit illégal. Il y a six semaines, le ministre des Communications (M. Fox) a annoncé que certains propriétaires de ces antennes seraient poursuivis, contrairement à la règle du droit. La semaine dernière, le ministre a inauguré une usine d'antennes paraboliques dans le sud de l'Ontario. Je propose donc, avec l'appui du député de Vancouver-Centre (M^{lle} Carney):